

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 2 novembre 2009
Présidence de M. Michel Monod, président

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 74 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mme Koraljka Bandack
MM. Alexandre Crisinel, Vincent Dozin, Thierry Janz, André Kudelski, Jean-Jacques Pasche, Philippe Sandoz
Absents : MM. Emile Bonjour, Charles Chappuis, Philippe Mingard, Jacky Wanzenried

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS

Le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Anne-Laure Reymond.

M. Raymond Sudan, du groupe libéral, domicilié à la Rte des Monts de Lavaux 295, qui remplace M. Christian Daubigny, démissionnaire, est assermenté.

M. Fabrice Rod, du groupe radical, domicilié au Ch. du Collège, qui remplace Mme Anne-Laure Reymond, démissionnaire, est assermenté.

2.. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2009

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président signale que lors de la dernière séance, le Conseil communal avait nommé un membre à la commission d'agrégations à la bourgeoisie. La compétence de nommer ces membres appartient à la Municipalité. Il s'excuse de cette erreur.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

M. Denis Aguet, du groupe socialiste et indépendants de gauche, dépose une motion demandant de prévoir la mise en œuvre et l'application d'une aide individuelle au logement. Cette motion est contresignée par de nombreux conseillers communaux de tous les partis.

5. PREAVIS MUNICIPAL NO 1148/2009 RELATIF A LA CREATION DE VESTIAIRES EN REMPLACEMENT DE LA BUVETTE SITUEE AU REZ INFERIEUR DU COLLEGE PRINCIPAL DU GRAND-PONT

Au pupitre **M. Patrick Aeby**, président radical de la commission, lit son rapport. La commission fait les vœux suivants :

- que ces travaux permettent de supprimer les divers problèmes de cohabitation apparus ces dernières années.
- que les utilisateurs respectent le planning d'utilisation établi chaque année lors de l'assemblée de l'USL
- que les fresques, qui n'ont pas de valeur historique, mais affective, fassent l'objet de relevés et photos pour les archives communales.

La commission propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

La discussion est ouverte.

M. Valdo Chabot s'étonne que le travail de l'architecte ne soit pas décrit et que figure uniquement le montant de Frs. 40'000.- pour les honoraires d'architecte.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond que ce montant correspond au coût indicatif au cas où le mandat aurait été confié en externe. L'architecte communal fait ce travail.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis sont acceptées par le Conseil à l'unanimité, à savoir :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de création de vestiaires en remplacement de la buvette située au rez inférieur du collège principal du Grand-Pont, tels qu'ils sont décrits dans le présent préavis ;
 2. d'accorder le crédit nécessaire à ces travaux, soit la somme de Fr. 340'000.- ;
 3. d'admettre le mode de financement proposé.
6. PREAVIS MUNICIPAL NO 1149/2009 RELATIF AU DOMAINE FORESTIER DE LA COMMUNE DE LUTRY - DEPOT DES BUCHERONS DE CHANOZ-BROCARD - AMENAGEMENT DE LOCAUX

Mme Claire Glauser, présidente socialiste de la commission lit son rapport. Les membres de la commission ont été surpris de réaliser dans quel aménagement rudimentaire les employés du service forestier de la Commune travaillaient.

La commission propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. Denis Aguet demande s'il serait possible de prévoir un aménagement des locaux pour les femmes si dans un futur il y aurait des bûcheronnes.

Mme Aude Savoy répond que si la possibilité se présente on fera le nécessaire, pour l'instant la question ne se pose pas.

La parole n'est plus demandée et **les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité par le Conseil**, à savoir :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement des locaux du dépôt des bûcherons de Chanoz-Brocard et du dépôt Verly au Grand-Pont
2. d'accorder les crédits nécessaires à ces travaux, soit la somme de Fr. 317'000.- ;

3. d'admettre le mode de financement proposé.

7. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Réponse au vœu de Mme Claire Glauser, concernant des achats publics équitables

Mme Claire Glauser remercie la Municipalité, elle est très satisfaite de tout ce qui est fait au niveau du commerce équitable. Elle encourage la Municipalité à continuer dans cette démarche. Elle lui remet les signatures récoltées au marché de Lutry concernant la pétition de l'OSEO.

Mme Aude Savoy donne une information concernant le dossier de la route de Savuit et la route de Crochet. La Municipalité a effectué plusieurs comptages ces derniers mois, ce qui lui a permis d'analyser les différentes options et de procéder à des tests. Elle a mis un sens unique descendant sur la route de Crochet et un sens unique montant sur la route de Savuit. Actuellement elle teste une deuxième phase, le double sens a été rétabli sur la route de Crochet et le sens unique montant est maintenu sur la route de Savuit. La commission consultative des routes est associée à ces réflexions. Une fois que l'on aura refait des comptages et analysé les incidences de ces mouvements de circulation, la Municipalité entend prendre une décision définitive, le Conseil sera informé. Il est prévu de créer un trottoir entre Savuit et la gare de Lutry. Une commission ad hoc du Conseil sera chargée de rapporter sur le préavis qui sera présenté en 2010.

Préavis pour la séance du 5 décembre 2009

Crédit d'études relatif à l'aménagement d'un giratoire au carrefour du Grand-Pont

Préavis municipal concernant les crédits supplémentaires au budget 2009

Préavis municipal concernant le budget 2010 de la Bourse communale et des Services industriels

8. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

M. Denis Aguet développe sa motion concernant la mise en œuvre et l'application d'une aide individuelle au logement. Depuis le 09.03.1992 la Commune dispose d'un « fond d'aide au logement et à l'économie locale ». Par cette motion il demande à la Municipalité d'actualiser, si nécessaire, le règlement communal pour l'application de l'aide individuelle au logement et, surtout, qu'elle mette tout en œuvre pour que les bénéficiaires potentiels soient informés de cette possible aide financière au logement.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jacques-André Conne annonce que la Municipalité accepte d'entrer en matière. Il précise qu'il a reçu personnellement M. Aguet. Les subventions communales ont permis de réaliser des logements subventionnés, l'aide individuelle n'a pas été mise en œuvre jusqu'à présent. Cette aide est accordée selon des conditions très restrictives. Par exemple, le loyer considéré ne doit pas dépasser Frs. 1'000.- par pièce ou Frs. 1'200.- pour deux pièces. Il est par conséquent difficile de trouver à Lutry des bénéficiaires. Le Canton va probablement réviser ces barèmes, car il s'est rendu compte de cette problématique. La Municipalité est disposée à étudier la question de l'aide individuelle au logement et suivant les résultats de cette étude,

elle pourrait envisager de revoir son règlement. Le motionnaire fait des propositions quant à la répartition des montants relatifs au fond. La Municipalité émet toute réserve à cet égard. Le Conseil sera appelé à se prononcer. La Municipalité demandera au Conseil communal les moyens de financer cette aide individuelle au logement.

M. Denis Aguet s'excuse d'avoir omis de préciser que M. Jacques-André Conne faisait partie de l'Administration. Il est très satisfait d'apprendre que la Commune serait prête à élargir les critères d'octroi de cette aide. Un règlement pourrait préciser que jusqu'à concurrence des montants admis par le Canton, ce dernier participerait pour 50% à la subvention. Si l'on octroie des critères plus larges, la Commune assumerait seule l'entier de ces subsides.

La discussion est close.

La motion est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport. (2 abstentions)

9. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

Mme Juliette Goy désire savoir quels postulats et motions en suspens ont été traités par la Municipalité depuis le début de cette législature.

M. Willy Blondel propose de donner la liste pour la prochaine séance du Conseil communal.

M. Claude Weber informe que le Conseil d'Etat a fait un projet de loi sur le subventionnement des écoles de musique, qui prévoit un financement tripartite du canton, des communes et des parents des élèves des écoles de musique. L'UCV a fait un sondage sur ce projet et M. Weber veut savoir si la Municipalité a répondu à celui-ci.

M. Jacques-André Conne informe que la Municipalité a donné une réponse favorable au deuxième sondage.

M. Jean-François Borgeaud remercie la Municipalité pour avoir organisé deux journées sur la mobilité douce à Lutry. Il rappelle que l'on attend une réponse concernant la motion de M. Dominique Roulet sur l'aménagement des pistes cyclables. Il émet le **vœu** suivant : que la Municipalité remplace par un escalier, au moins dans la partie inférieure, le sentier de Duboule qui est situé à côté de la gare de la Conversion, qui est très raide et glissant par temps pluvieux.

Mme Lilly Bornand félicite la Municipalité pour les essais faits à la route de Savuit et le passage piéton prévu à la sortie du chemin de Plantaz pour aller à la gare. Elle demande s'il est possible d'étudier un sens unique et une limitation à 30 km/h au chemin de Plantaz où un nouvel immeuble est en construction. Cela éviterait de faire un trottoir.

Mme Aude Savoy précise qu'elle n'a pas parlé de passage piéton, la Municipalité cherche une solution pour sécuriser les piétons. Il y aura un bout de trottoir le long du nouvel immeuble, sur le reste du chemin il n'est pas prévu d'en faire un. Le sens unique n'est pas envisagé, il pourrait être étudié si une majorité des habitants du quartier en faisait la demande.

Mme Alessandra Silauri signale que la loi sur la protection des données, qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2008, demande que les anciennes installations de vidéosurveillance soient mises en conformité à la base légale. Elle demande si la Municipalité a soumis un dossier au préposé à la protection des données pour qu'il examine si ces anciennes installations sont conformes à la loi.

M. Willy Blondel répond que la Municipalité n'est pas au courant, elle va s'informer et bien sûr respecter la loi.

M. Gaston Asper rappelle qu'il avait été question de présenter sous forme de croquis un schéma directeur de circulation pour la Commune de Lutry. Il demande s'il y a une réponse pour les comptes Gedrel, concernant une augmentation de 500% des charges et produits. Il demande aussi s'il y a des informations nouvelles au sujet de Mobility. Il désire savoir si on va mettre en place l'utilisation du support internet pour renseigner les citoyens sur la disponibilité des billets CFF à tarif réduit.

M. Willy Blondel répond que le projet Mobility se concrétise, le 3 novembre arrive la première voiture, elle sera à disposition des membres à la gare de Lutry.

Réponses de **Mme Aude Savoy** : les taxes de traitement des déchets facturées par Tridel à Gedrel et refacturées aux communes par Gedrel, avaient passé de Frs. 2'400'000.- à Frs. 10'000'000.- Cette augmentation s'explique parce que les factures de la Commune de Lausanne transitent désormais par Gedrel. Avant elles étaient envoyées directement par Tridel à la Commune de Lausanne.

S'agissant du schéma directeur de circulation, Mme Savoy ne voit pas comment on pourrait le faire sous forme de croquis. La Municipalité essaye de conduire une réflexion globale. Elle dispose des études menées dans le cadre du schéma directeur de l'Est lausannois et des études dans le cadre des axes forts des transports publics, qui aident à cette réflexion. Le projet du giratoire s'inscrit dans un projet régional. Il s'agit du projet d'un axe fort des transports publics qui réunit dans un comité de pilotage les communes de Belmont, Paudex, Pully et Lutry.

M. Claude Weber suggère de refaire le revêtement du sentier pour piétons qui débouche au nord du tunnel de Crochet et se dirige vers la Coop. Il faudrait faire aussi celui du sentier qui monte vers la gare. Il propose d'autre part de mettre le passage piéton qui est à l'arrêt du bus au virage de Crochet sur un gendarme couché.

Mme Rose-Marie Notz demande s'il y aura une séance d'information pour le Conseil concernant la police et l'état actuel de l'homologation du contrat canton-communes. Elle désire savoir si l'association avec la Commune de Pully est envisagée.

M. Willy Blondel répond que la Municipalité n'envisage pas une association avec la Commune de Pully, c'est une solution de réserve à moyen ou long terme. Elle va essayer d'agrandir le nombre des communes. Tous les délais ont pris du retard. Le Conseil communal décidera sur les propositions qui seront faites par la Municipalité.

M. Michel Reigner émet le vœu d'officialiser dans un prochain Echomunal les subventions allouées pour l'achat d'un vélo électrique. Il demande la mise en place de quelques bornes de recharge à des endroits judicieusement choisis. Qu'en est-il de l'installation d'une colonne à gaz pour les voitures ?

M. Willy Blondel répond qu'on va relancer la publicité pour les vélos électriques avec l'Echomunal. Il ne peut pas répondre techniquement pour les bornes de recharge. La colonne à gaz va être installée. La Municipalité a des liens avec une station « très à la mode ces derniers temps » et cela va se faire de concert avec le Marronnier.

M. Pierre Rouiller remercie la Municipalité d'avoir reçu les initiants de la pétition concernant les restrictions de parcage sur Taillepied. Il ne comprend pas pourquoi il est si complexe d'établir un système de macarons à Taillepied. Il suggère que 50 macarons seraient suffisants. Il propose d'organiser une visite du Château et ses trésors pour le Conseillers communaux et dans un second temps pour le grand public.

M. Willy Blondel est d'accord d'organiser la visite du Château et ses tableaux.

Mme Aude Savoy répond que la Municipalité a décidé d'entrer en matière et d'étudier la possibilité des macarons dans certains quartiers où la politique de stationnement est problématique, pas uniquement à Taillepied. Il y a plusieurs autres solutions à étudier.

M. Christophe Tribolet salue la présence de la presse, qui envoie un délégué à chaque séance du Conseil.

Mme Françoise Greillat encourage les conseillers à assister le 6 et 7 novembre à la représentation de Gargantua ou le secret des fées présentée par le chœur de l'Espérance des Escherins.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 21h15.

La prochaine séance est fixée au 5 décembre 2009 à 15h30

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

M. Monod

P. Brentini